

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET 2014

La décision modificative, votée chaque année à l'automne, permet au Conseil Régional de modifier le budget régional, permettant de prendre en compte l'avancement réel des projets et d'inscrire des nouvelles orientations.

CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DU CESER (extraits) (avis téléchargeable sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

Le contexte

Le CESER constate que **la reprise économique n'est toujours pas au rendez-vous**. Les Pays de la Loire subissent leur cortège d'entreprises en difficultés, de sites fermés avec les pertes d'emplois associées.

Le CESER rappelle son **inquiétude face au creux de l'investissement public** prévisible à court et moyen terme. Le projet de Loi de Finances pour 2015 confirme une baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales de 11 milliards d'euros sur les trois années à venir. S'agissant des Pays de la Loire, ce sont 22 millions d'euros de recettes en moins pour le budget 2015 de la région.

Le CESER pointe la **forte responsabilité de l'Etat** dans cette situation qui peut, au final, casser les dynamiques de la région. Il considère comme largement insuffisant le niveau de l'enveloppe actuellement prévu pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans le projet du futur CPER 2015/2020.

Une telle situation peut être lourde de conséquences, notamment sur la capacité de la région à assurer les investissements nécessaires pour l'avenir des Ligériens (notamment les lycées dans un contexte de croissance démographique).

Le CESER considère qu'il faut **engager une réelle clarification des compétences** entre les différents niveaux des collectivités territoriales. **Le CESER attend de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) qu'elle exerce pleinement sa mission de mise en cohérence des politiques d'investissement et de financement des différents niveaux de collectivités sur le territoire.**

Les éléments significatifs de la DM2

Le CESER relève deux inscriptions importantes dans la DM2 : **l'aménagement numérique** avec le vote dès cette année de 33 millions d'euros d'autorisation de programme et l'inscription attendue des **enveloppes budgétaires FSE et FEDER** (Fonds Structuraux Européens) gérés désormais par la région, pour un montant de 127 millions d'euros. Les crédits de paiement font l'objet d'une inscription nouvelle d'environ 32 millions d'euros pour l'essentiel affectée sur trois axes : les travaux dans les lycées, l'appui à l'innovation et aux filières d'avenir (ainsi qu'aux travaux d'économies d'énergies) et le soutien aux seniors et à l'autonomie des jeunes.

La DM2 n'apporte pas de modification substantielle des équilibres budgétaires.

Les observations sur les politiques régionales

Elles portent sur :

- le social, avec une interrogation sur l'autorisation d'engagement supplémentaire de 450 millions d'euros concernant le dimensionnement de l'appareil de formation en travail social ;
- le ferroviaire (sur la baisse du trafic voyageurs des transports régionaux en 2013, sur le succès des abonnements annuels domicile-travail et des « trains des plages », sur l'avancement du dossier concernant le financement des retraites des cheminots et sur la tarification spécifique mise en place sur le tram-train Nantes-Châteaubriant que le CESER désapprouve) ;
- le coût croissant des aides à la rénovation thermique des logements ;
- la culture et l'éducation populaire (le CESER s'interroge sur la non-utilisation d'une enveloppe de 80.000 euros concernant la jeunesse et l'éducation populaire et sur la réaffectation de 125.000 euros sur le sport de haut niveau).

Le CESER émet un avis favorable sur la DM2.

Le CRAJEP (Comité Régional de la Jeunesse et de l'Education Populaire) a déposé un amendement regrettant que les structures associatives n'aient pas accès aux aides économiques de la région si elles ont moins de 50 % d'activité marchande.

La CGT a voté cet amendement, rejeté par 37 voix contre, 36 voix pour et 11 abstentions.

CE QU'A DIT LA CGT – Intervention de Francine DESNOS (extraits)

Le projet d'avis qui nous est soumis indique que « la reprise économique espérée lors de la présentation du budget prévisionnel 2014 n'est toujours pas au rendez-vous ». Comment en serait-il autrement alors que le gouvernement et la majorité présidentielle répondent ou anticipent de manière permanente, par chacune des réformes et textes de loi, aux demandes du libéralisme et des marchés financiers ?

De manière constante depuis des années, la CGT dénonce le recul de l'Etat sur son rôle en matière de justice sociale, de stratégie en matière d'aménagement équilibré du territoire, de justice fiscale. Réduire la dette, tel est l'objectif affiché de nos gouvernants, répété à longueur de journée à l'opinion publique. La CGT considère que cet objectif ne fait pas un programme politique et ne répond pas à la construction d'un avenir pour notre pays et sa population.

La CGT intervient régulièrement sur la dette publique en dénonçant, non pas le trop de dépenses, mais bien le manque de recettes. Celles-ci existent. La CGT en a identifié, bien réelles :

- 80 milliards de fraude fiscale chaque année en France. D'ailleurs, la Cour des Comptes vient de révéler que la fraude aux cotisations des employeurs représente pour les régimes de protection sociale un manque à gagner de plus de 25 milliards d'euros.

- 230 milliards d'euros d'argent public sont versés aux entreprises pour soi-disant favoriser l'emploi. Or, ces aides qui proviennent de nos impôts ne sont soumises à aucun contrôle ni contrepartie. Pour quels résultats en matière d'emplois quand la courbe du chômage continue de progresser inéluctablement ?

- 200 milliards de dividendes distribués par les entreprises, dividendes qui seraient plus utiles à l'investissement et aux augmentations de salaires.

La CGT relève positivement que le projet d'avis du CESER exprime des inquiétudes sur le niveau d'investissement public à partir de 2015 et la responsabilité de l'Etat dans cette situation. Ce choix est la déclinaison des politiques d'austérité menées en Europe, qui réduisent les capacités d'investissements publics et privés, ponctionnent le niveau des salaires, des retraites et prestations sociales, affaiblissent les services publics. Ces choix politiques empêchent toute relance d'activité économique. Ils remettent en cause notre pacte social et républicain.

La CGT partage les interrogations du projet d'avis du CESER sur les conditions de mise en œuvre de l'investissement public pour la réponse aux besoins de la population et au développement économique de nos territoires.

Mais la CGT est en désaccord quant à l'expression du projet d'avis quand il est écrit « *le CESER attend de la Conférence Territoriale de l'Action Publique qu'elle exerce pleinement sa mission de mise en cohérence des politiques d'investissement et de financement des différents niveaux de collectivités sur les territoires* ».

L'objet essentiel de ces conférences territoriales est de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics. Elles peuvent débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice de compétences et à la conduite de politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences entre les collectivités territoriales et leurs groupements. Ces conférences territoriales vont devenir le lieu privilégié où les politiques publiques vont être décidées, où leur organisation va être arbitrée, où les moyens humains et financiers vont être rationalisés. Pour la CGT, cette instance risque d'être le lieu de mise en cohérence de la réduction des politiques publiques et de gestion de la pénurie des dotations d'Etat.

De plus, la loi ne prévoit ni espace ni dispositif d'information et encore moins de consultation des organisations syndicales interprofessionnelles sur le contenu et l'organisation des politiques publiques qui vont se décider au sein de ces Conférences Territoriales de l'Action Publique. Or, les choix stratégiques qui guideront, organiseront et financeront l'action publique dans les territoires de la région seront pris dans cette conférence. C'est pour la CGT un déni de démocratie.

Le CESER s'exprime pour une clarification des compétences entre les différents niveaux des collectivités territoriales. La CGT rappelle à ce propos son attachement à la clause générale de compétence. Celle-ci offre en effet la souplesse nécessaire à l'adaptation des services publics et de l'action publique aux impératifs de l'intérêt général. Elle confère aux collectivités une véritable dimension politique.

Pour cette raison, la CGT tout en soulignant la qualité d'écoute du rapporteur s'abstiendra sur le projet d'avis proposé.

VOTES : Le texte proposé a été adopté par 64 voix pour, 5 contre et 15 abstentions.